

18 janvier 2021

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la résolution du 19 juin 2018 de M^{me} Amanda Gavilanes, MM. Pascal Holenweg, Tobias Schnebli, Emmanuel Deonna et Régis de Battista: «Exportation de matériel de guerre vers des pays en guerre civile: pour une politique respectueuse des conventions de Genève et des droits humains».

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette résolution a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse lors de la séance plénière du 12 novembre 2019. La commission s'est réunie le 15 octobre 2020 sous la présidence de M. Didier Lyon. Les notes des séances ont été prises par M. Nohlan Rosset, que nous remercions pour la qualité de son travail.

PROJET DE RÉSOLUTION

Le Conseil municipal de la Ville de Genève, dépositaire des conventions qui portent son nom, condamne fortement la position du Conseil fédéral. En cédant à la pression du lobby de l'armement, il contrevient au traité sur le commerce des armes (TCA) ratifié par la Suisse en 2015.

Le Conseil municipal demande le retour à une politique de paix cohérente, favorisant les bons offices, l'action humanitaire et la prévention de guerres. Il demande au Conseil fédéral de renoncer à assouplir l'ordonnance en matière d'exportation de matériel de guerre.

Séance du 15 octobre 2020

Le président souhaite la bienvenue à M. Deonna qui parlera au nom de M^{me} Gavilanes et lui donne la parole.

M. Deonna explique que ce texte datant de 2018 a été déposé car, en février 2016, la Suisse a été accusée de violer le traité sur les armes par une coalition mondiale sur le contrôle des armes. Cette coalition dénonçait en particulier l'exportation d'armes de la Suisse en direction de l'Arabie saoudite. Le porte-parole du secrétaire d'Etat à l'économie de l'époque avait donné la position du Conseil fédéral qui ne voyait pas de problème dans ces échanges. Amnesty Suisse a interpellé le Conseil fédéral et l'opinion publique en s'inquiétant de l'utilisation d'armes suisses par l'Arabie saoudite, notamment au Yémen. Il s'agissait d'avions Pilatus à double usage, civile et militaire. Cette résolution est donc une réaction parlementaire du Conseil municipal de gauche qui estimait que

Genève, en tant que ville dépositaire des Conventions de Genève, siège du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et du Conseil des droits humains, devait réagir. Deux ans après, le débat est toujours vif sur la position de la Suisse dans le commerce des armes: des chiffres inquiétants prouvent qu’au premier trimestre 2020 les exportations d’armes ont augmenté de 220% pour un montant de 501 millions de francs. Le sujet est ainsi encore d’actualité et la situation est inquiétante au vu des sommes d’argent dépensées pour contribuer à la déstabilisation du système international, en particulier au Yémen, mais aussi au Brésil. Par ailleurs, le 29 novembre 2020 la Suisse votera sur l’initiative contre le financement de l’industrie de l’armement par l’argent public de la Banque nationale suisse (BNS) et des caisses de pension. C’est de l’argent sous contrôle public qui sert au commerce des armes. Pour les rédacteurs de la résolution et les milieux actifs en faveur du désarmement, du pacifisme et les valeurs de la solidarité et des droits humains au niveau international, il est nécessaire de soutenir cette initiative pour des raisons éthiques, car on ne peut pas vivre avec des rentes provenant de cette industrie. Il ne faut pas permettre aux autorités publiques de dépenser notre argent pour commettre, via des intermédiaires, des violations massives des droits humains, mais il faut investir dans la reconversion écologique et sociale. Les rédacteurs de cette résolution ont été déçus de voir qu’au sein du Conseil fédéral, malgré des avis parfois défavorables du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), les forces conservatrices parfois influencées par le Secrétariat d’Etat à l’économie (SECO) prenaient des décisions toujours en faveur d’une interprétation extensive de la loi afin d’intensifier le commerce des armes. Les auteurs de cette résolution espèrent par ailleurs qu’en 2022 le peuple votera pour l’initiative contre l’exportation d’armes dans les pays en guerre civile, initiative dite de rectification.

Questions des commissaires

Ladite résolution a été renvoyée en commission à cause d’un refus d’entrée en matière.

M. Deonna estime que c’est d’un intérêt public prépondérant sachant que Genève est la capitale des droits humains et est dépositaire des Conventions de Genève. Il ajoute que l’on voit aujourd’hui que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) préconise de faire attention à ne pas déstabiliser des régions du monde qui sont déjà instables (Haut-Karabakh). De plus en plus de conflits soi-disant localisés vont potentiellement faire l’objet d’une déflagration. Les mêmes acteurs qui sont opposés en Syrie sont aussi opposés par proxy au Karabakh et en Azerbaïdjan. Par ailleurs, avec la situation sanitaire liée au Covid, le multilatéralisme incarné par Genève est affaibli, il est de plus en plus difficile pour les diplomates de négocier actuellement alors que le nombre de conflits interétatiques et internes aux Etats explosent. Ainsi, Genève pourrait, via

le Conseil administratif ou le département des autorités, signaler à la Confédération les préoccupations des auteurs de cette résolution et la tradition humanitaire de Genève qui s’oppose frontalement au commerce des armes.

Une commissaire note que les invites parlent de renoncer à soutenir l’initiative en matière d’exploitation du matériel de guerre. L’initiative contre l’exportation des armes n’était pas d’actualité à l’époque où ce texte a été déposé. Elle ne sait que faire et demande que les invites présentent bien que le sujet est d’actualité car elles ne demandent pas au Conseil municipal de signaler la préoccupation la Ville de Genève à propos de cette problématique.

M. Deonna explique que la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est encouragée à amender la résolution si nécessaire mais il n’y a ni obstacle de fond ni obstacle de forme pour les auteurs. L’objectif est de rappeler que la Suisse joue un rôle dans le commerce des armes et dans la facilitation de conflits dans de nombreuses régions du monde et ce rôle ne fait qu’empirer et doit être condamné en termes les plus clairs possible. Les deux invites sont claires bien qu’elles se réfèrent à la situation de 2018, mais elles sont toujours d’actualité au vu de l’intensification du commerce des armes depuis 2020. La Confédération est mêlée à tout cela et les grandes industries d’armement (RUAG, Metall AG, etc.) prospèrent sur ces violations de droits humains.

Un commissaire explique qu’il s’agissait en 2018 de marquer l’opinion de la Ville qui est elle-même marquée au niveau international par des questions de paix, de conflits, de prévention, de droits de l’Homme. A la fin 2018, le Conseil fédéral a refusé d’assouplir son ordonnance suite à diverses formes de pression. Le but de l’assouplissement était d’aborder les conflits internes, à savoir que la Suisse n’exporte pas d’armes vers des pays dans cette situation. Cette manche est gagnée, le Conseil fédéral a rétropédalé, mais il reste qu’avant un conflit interne, les pays sont en paix. Ainsi, les conflits civils futurs se feront dans des pays qui sont aujourd’hui en paix, ce qui fait que cela condamne toute importation de matériel de guerre depuis notre pays. Il propose donc que la dernière phrase soit remodelée.

M. Deonna remercie ledit commissaire pour cette précision importante. Il estime aussi qu’une distinction nette et tranchée entre conflit interne et conflit interétatique ne peut pas être posée. Souvent les conflits internes débouchent sur des déstabilisations régionales et sont alimentés par des conflits interétatiques ou vont en provoquer. D’où l’importance d’une position de principe et la volonté des signataires de cette résolution, des milieux de droits humains et des groupes pacifistes est de ne pas se satisfaire d’une interprétation restrictive de l’ordonnance. Suite à ce qui aurait pu être interprété comme une semi-victoire en 2018, cette initiative correctrice qui a récolté plus de 100 000 signatures démontre un soutien large de la population pour restreindre les exportations de matériel de guerre.

M. Deonna pense que comme il s'agit d'une résolution et qu'elle a une portée déclaratoire importante, si la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse en discute avant novembre, l'échéance de novembre devrait être mentionnée ainsi que la question de l'usage de nos fonds publics et de nos fonds de pension pour alimenter ce commerce. Si l'objet ne monte pas assez rapidement dans l'ordre du jour et n'est pas traité en novembre, il ne ferait pas sens d'en parler. La précision qu'a apportée un commissaire serait utile pour apporter une troisième invite qui actualise la résolution et lance un message clair au Conseil administratif qui pourra le relayer à Berne.

Un commissaire rappelle que l'industrie de l'armement suisse est principalement destinée à des pays qui sont en paix dont l'Allemagne qui est le principal client. Il est certain que d'envoyer du matériel dans des pays en guerre ou qui soutiennent des belligérants comme l'Arabie saoudite n'est pas quelque chose de bon. Il trouve le projet de résolution vague et il a compris que son but était de dénoncer le Conseil fédéral. Il estime d'une part que le Conseil fédéral mène une politique de paix et de bons offices et d'autre part qu'une industrie d'armement qui nous permette de ne pas être dépendants des Etats-Unis et destinée à des pays pacifiques doit être maintenue. Il comprend mal que l'on donne des leçons au Conseil fédéral, même s'il ne s'agit que d'alarmer.

M. Deonna répond que les chiffres du troisième semestre vont tomber dans quelques semaines mais que, du 1^{er} janvier au 31 mars, ils laissent apparaître 394 210 191 francs d'exportations vers l'Indonésie, le Brésil et d'autres pays dans lesquels des exactions sont commises à l'image de la coalition menée par l'Arabie saoudite contre le Yémen. Il peut faire parvenir le tableau du SECO à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse qui montre qu'il n'y a pas de restrictions claires et qu'un grand nombre de pays pas forcément démocratiques bénéficient de ces ventes d'armes. Il s'agit d'une position de principe contre les exportations d'armes qui contribuent à la déstabilisation du système internationale qui tend à de plus en plus de bipolarité. Il reste cependant une place pour un marché global de l'armement qui est de plus en plus lucratif et qui ne fait pas honneur à la conscience morale de l'humanité qui a déjà vécu des événements d'une ampleur incommensurable au XX^e siècle et des centaines de millions de personnes sacrifiées sur l'autel de la barbarie humaine à cause aussi d'intérêts financiers sous-jacents impliqués dans ces conflits continuent et le commerce des armes les alimente.

Ledit commissaire demande si l'on parle des armes ou du secteur bancaire. Il demande si une invite structurelle pourrait alimenter ce débat.

M. Deonna pense que celle que proposait un commissaire était pertinente. Si la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse arrive à poser le texte avant novembre, une incise pourrait être ajoutée pour exprimer que la Ville s'oppose au

fait que les réserves de la BNS et des caisses de pensions alimentent le commerce de l'armement.

Le commissaire rebondit sur le problème des caisses de pension. Il est sensible au bon fonctionnement et à la bonne capitalisation de ces caisses qui sont importantes pour le bon fonctionnement de nos institutions publiques (la Ville et l'Etat de Genève), les fonctionnaires et les contribuables. Il explique que la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEG) fait une interdiction de l'industrie de l'armement. Il se demande si la Caisse d'assurance du personnel (CAP) a le même genre d'interdictions, mais quoi qu'il en soit seul le conseil d'administration de la caisse peut intervenir là-dessus, le Conseil municipal ne peut pas intervenir.

M. Deonna pense que c'est une bonne voie et même si ce n'est pas le cas aujourd'hui, il pense qu'il faut l'empêcher à l'avenir et prendre langue avec ces conseillers. Au niveau suisse il y a néanmoins bien d'autres caisses que celles mentionnées et la responsabilité est collective. Genève doit lancer un signal aux autres Villes et aux autres Cantons suisses pour que l'ensemble du système de prévoyance professionnelle ne soit pas entaché par de tels investissements.

Une commissaire précise que l'initiative populaire du 29 novembre 2020 concernant l'interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre sera mise au vote. C'est une interprétation générique qui interdit le financement en général. Elle demande si M. Deonna aimerait qu'un amendement qui aille dans le sens d'un soutien à cette initiative soit ajouté.

Un commissaire estime qu'il faudrait ajouter le transport du matériel de guerre afin d'assécher le mécanisme.

M. Deonna est absolument d'accord et pense que la globalisation est liée à la révolution des transports et des technologies de la communication et de l'information. Les transports font partie du tableau global. Une résolution ne peut pas tout évoquer mais si les commissaires trouvent une manière de l'intégrer alors c'est une bonne idée.

Ledit commissaire demande s'il y a des possibilités d'interpeller l'aéroport de Genève. Ou s'il voit une possibilité d'assécher le transport du matériel de la perspective de Genève.

M. Deonna pense qu'une position de principe guide les dépositaires. Si les commissaires estiment qu'un signal important pourrait être donné par ce biais et compte tenu de l'importance du transit international via Genève et Zurich, il n'y voit pas d'inconvénient.

Un commissaire interpelle sur l'idée des réfugiés reconnus. Une des conséquences des guerres civiles sont les flux migratoires et le fait que les réfugiés ne

soient pas acceptés en Suisse. Il y a un manque de responsabilité collective et si la Suisse continue de vendre des armes et de contribuer à ces conflits, alors elle participe à ces flux sans toutefois les assumer. Il demande si M. Deonna a une idée pour intégrer cela à la résolution.

M. Deonna abonde dans ce sens. La migration forcée concerne avant tout les Etats du Sud et beaucoup de déplacés internes ou de réfugiés y fuient des conflits. Il pense que c'est un point important même si le Conseil municipal a déjà largement traité de la question des réfugiés.

Le président remercie M. Deonna.

Discussions et votes

Le président demande aux commissaires s'ils ont des propositions.

Une commissaire du Parti libéral-radical ne voit pas qui peut être auditionné par rapport à cet objet. Elle propose donc de voter ce soir.

Une commissaire du Parti socialiste demande s'il est possible de la faire passer en urgence étant donné la date des votations en novembre.

La commissaire du Parti libéral-radical répond que non et explique qu'elle doit être votée par le plénum.

La commissaire du Parti socialiste propose d'actualiser la résolution en ajoutant «qu'elle soutient l'initiative populaire soumise au peuple le 29 novembre 2020 et qui s'intitule «Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre».

Une commissaire Verte déclare que son groupe est pour le vote sur cet objet ce soir. Elle propose de modifier la première invite en supprimant la deuxième phrase («il demande au Conseil fédéral de renoncer à assouplir l'ordonnance en matière d'exportation de matériel de guerre») et en rajoutant l'invite suivante: «Le Conseil municipal demande à la Ville de Genève de signaler à la Confédération sa préoccupation quant au rôle facilitateur de notre pays en termes d'exportation de matériel de guerre.» Les Verts refuseront l'amendement des socialistes car le vote en plénière n'aura pas lieu à temps.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois est d'accord avec le titre de la résolution mais pas avec son contenu. Il est vrai qu'exporter dans les pays en guerre est malvenu, mais une industrie de défense autonome qui exporte sous contrôle dans des pays démocratiques et en paix est nécessaire. Il refusera le vote au nom du Mouvement citoyens genevois et s'abstiendra sur les amendements.

La commissaire du Parti libéral-radical indique que son groupe refuse de voter car il ne s'agit pas d'une prérogative du Conseil municipal. Le Parti libéral-radical tient à garder les instances là où elles doivent être.

Le président déclare que l'Union démocratique du centre refusera la résolution et les amendements. Le Conseil municipal n'a pas à se mêler d'affaires qui découlent de l'administration fédérale et il n'y a d'ailleurs pas de département des affaires étrangères au niveau de la Ville. L'Union démocratique du centre soutient l'industrie de l'armement car elle est nécessaire pour que la Suisse maintienne son indépendance et ne soit pas soumise à des pays étrangers qui assureraient sa défense nationale.

La commissaire du Parti démocrate-chrétien déclare que son groupe refusera la résolution et les amendements pour les mêmes raisons que le Parti libéral-radical. La commune n'a pas la compétence de prendre position dans cette affaire.

La commissaire du Parti socialiste retire sa proposition.

Votes

La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse vote l'amendement consistant à supprimer la phrase «il demande au Conseil fédéral de renoncer à assouplir l'ordonnance en matière d'exportation de matériel de guerre» et à rajouter une invite («le Conseil municipal demande à la Ville de Genève de signaler à la Confédération sa préoccupation quant au rôle facilitateur de notre pays en termes d'exportation de matériel de guerre»).

Par 7 oui (4 S, 3 Ve) contre 5 non (2 PDC, 2 PLR, 1 UDC) et 1 abstention (MCG), l'amendement est accepté.

La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse vote la résolution amendée R-226.

Par 7 oui (4 S, 3 Ve) contre 6 non (2 PDC, 2 PLR, 1 MCG, 1 UDC), la résolution amendée est acceptée.

PROJET DE RÉOLUTION AMENDÉE

Le Conseil municipal de la Ville de Genève, dépositaire des conventions qui portent son nom, condamne fortement la position du Conseil fédéral. En cédant à la pression du lobby de l'armement, il contrevient au traité sur le commerce des armes (TCA) ratifié par la Suisse en 2015.

Le Conseil municipal demande le retour à une politique de paix cohérente, favorisant les bons offices, l'action humanitaire et la prévention de guerres.

Le Conseil municipal demande à la Ville de Genève de signaler à la Confédération sa préoccupation quant au rôle facilitateur de notre pays en termes d'exportation de matériel de guerre.